



D E L I B E R A T I O N du C o n s e i l C o m m u n a u t a i r e

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **25**
 Nombre de votants : **33**
 Date de convocation : **23/03/2017**

L'an **Deux Mille DIX-SEPT** le 30 MARS, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.Rémy ATTARD, 1^{er} Vice-Président.

**OBJET : APPROBATION COMPTE ADMINISTRATIF 2016
 – BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Étaient présents :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) - LEHOUSSINE (Camélas) – CHEREZ (Castelnou) – PUJOL (Fourques) - TOURNE (Llauro) – MAURAN (Montauriol) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY (St Jean Lasseille) – MASO (Terrats) – GONZALEZ, LAVAIL, LEMORT, VOISIN, BOURRAT, RAYNAL, BATALLER-SICRE (Thuir) – LESNE (Tordères) – AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD, COUSSOLLE (Trouillas) – PERALBA, FLACHAIRE (Villemolaque).

Procurations :

H. LLOBET (Brouilla) à P. TAURINYA
 M. PIMENTEL (Fourques) à J.L. PUJOL
 P.BELLEGARDE (Passa) à P.MAURAN
 J.C. BERNADAC (Thuir) à J.M. LAVAIL
 D.RUIZ (Thuir) à R.LEMORT
 L. FERRER (Thuir) à S.RAYNAL
 P.MAURY (Thuir) à T.VOISIN
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD

Absent :

A . DOUTRES (Caixas)
 C. VILA (Oms)
 N.MON (Thuir)
 R.PEREZ (Thuir)

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

M.OLIVE René, Président est absent au moment du vote.

Monsieur Jean CHEREZ est élu secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil a été adopté à l'unanimité sans observation.

COMPTE ADMINISTRATIF

Année 2016

Page n° 1

Code INSEE : 66210
Etablissement : EAU POTABLE Budget
BUDGET ANNEXE

Département : PYRENEES ORIENTALES
Poste Comptable : TRESORERIE DE THUIR
Date d'Edition : 30/03/2017

Nombre de membres en exercice : 38	Nombre de membres présents :	Nombre de suffrages exprimés:	VOTES : Contre	Pour	Abstention
Date de convocation : 23/03/2017					

**DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Séance du 30/03/2017 à 17h30

Le Conseil Communautaire réuni sous la présidence de M. Remy ATTARD, 1er Vice-Président, a délibéré sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par le Président, après avoir fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
Lequel donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Restes reportés		1 369 472,51		222 840,32	-	1 592 312,83
Opérations de l'exercice	498 849,45	919 114,66	626 568,87	432 453,42	1 125 418,32	1 351 568,08
TOTAUX	498 849,45	2 288 587,17	626 568,87	655 293,74	1 154 143,19	2 943 880,91
Restes de clôture		1 789 737,72		28 724,87		1 818 462,59
Restes à réaliser			72 600,00	65 075,00	72 600,00	65 075,00
TOTAUX CUMULES	498 849,45	2 288 587,17	699 168,87	720 368,74	1 198 018,32	3 008 955,91
RESULTATS DEFINITIFS		1 789 737,72		21 199,87		1 810 937,59

(*) Les dépenses et les recettes doivent être inscrites sur les lignes d'opérations de l'exercice et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

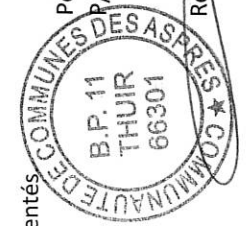
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus:

Ont signé au registre des délibérations:

Cachet:

les conseillers communautaires présents et représentés

Pour expédition conforme,
P/le Président,



Remy ATTARD

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017